



COMMUNIQUE

En 2022, les associations du territoire de Mulhouse Alsace Agglomération peuvent bénéficier de l'appel à projets du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » !

Plus que jamais d'actualité, la lutte contre le changement climatique est un combat mené de longue date par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), au travers de sa stratégie environnementale. A l'aune de son 3^e Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), m2A élargit le cadre des bénéficiaires de son « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » d'un montant total de 245 000 €.

Il est en effet désormais ouvert aux associations du territoire qui participent par leurs projets aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation de la production des Énergies renouvelables et de récupération.

Pour une mise en œuvre collective du Plan Climat de m2A !

Depuis une quinzaine d'années, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration de son Plan Climat.

En 14 ans, 45% des émissions de gaz à effets de serre (GES) ont été réduites sur le territoire de m2A !

Pour continuer dans cette ambition, m2A s'est lancée dans l'actualisation de son 3^e Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en cours de validation par les services de l'Etat.



Ce PCAET est soutenu par un investissement conséquent : **42 % du plan pluriannuel d'investissement de l'agglomération, soit 152 millions d'euros jusqu'en 2026, sera dédié à la transition environnementale.**

Le « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale », de 2 millions d'euros annuels, soutient depuis 2021 les actions de développement des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre des 39 communes de l'agglomération et des associations.

« L'enjeu du changement climatique nécessite l'intervention de tous.

A cet effet, m2A met en place un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale », fonds d'investissement destiné à soutenir les projets du territoire contribuant aux objectifs :

- de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- de réduction des consommations d'énergie
- d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de récupération.

Déjà ouvert aux communes en 2021, il est désormais disponible aux associations du territoire.

Nous souhaitons, par cet appel à projets, soutenir les associations qui ont la volonté de développer des projets afin de réussir, ensemble, notre transition écologique dans l'agglomération.

Nous comptons sur vous ! »

Jean-Claude MENSCH
Conseiller du Président sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial



L'appel à projet en détails...

• Un fonds d'investissement pour qui et de quel montant ?

Le « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » (ou Fonds Climat) est un fonds d'investissement destiné notamment aux associations développant des projets sur le territoire des 39 communes de m2A.

La dotation totale de cet appel à projets 2022 dédié aux associations est de : 245 000 €.

La dotation attribuée aux associations sera définie en fonction du nombre et de la nature des projets, et de l'existence d'autres financements publics disponibles.

S'agissant d'un fond d'investissement, il peut concerner des équipements en transports propres, des travaux d'isolation ou de pose de panneaux photovoltaïques, le développement de l'agriculture ou de la nature en ville, du matériel de promotion ou de sensibilisation, etc. (hors charges de fonctionnement de l'association par conséquent).

- **Quels types de projets sont soutenus ?**

Le Fonds Climat permet de soutenir les projets associatifs suivants :

- **Production d'énergie renouvelable,**
- **Réduction des émissions de gaz à effets de serre.**

Ces projets doivent en outre concerner l'un des 7 axes du PCAET qui sont :

- AXE 1 : Aménager et agir pour l'adaptation du territoire
- AXE 2 : Mobiliser et Sensibiliser
- AXE 3 : Optimiser l'efficacité énergétique
- AXE 4 : Favoriser et développer le mix énergétique
- AXE 5 : Favoriser la mobilité douce et partagée
- AXE 6 : Favoriser la croissance verte et l'économie circulaire
- AXE 7 : Agir pour une agriculture durable et pour préserver la biodiversité

Sont exclus du dispositif :

- les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux bio-sourcés.
- les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable.

- **Comment répondre à l'appel à projet ?**

Les associations ont **jusqu'au 30 septembre 2022** pour candidater.

Toutes les modalités sont à retrouver sur le site mulhouse-alsace.fr.

Les documents consultables et/ou téléchargeables sur mulhouse-alsace.fr sont les suivants :

- **Le cahier des charges** pour vérifier que le projet répond bien aux conditions de l'appel à projet
- **La liste des documents nécessaires à joindre** à la candidature :
 - Descriptif du projet (*selon modèle en ligne*)
 - Budget prévisionnel du projet (*selon modèle en ligne*)
 - Devis et investissement liés au projet
 - Statuts de l'association
 - Procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association
 - Tout autre document utile à la présentation du projet.

Une fois les modèles « Présentation du projet » et « Budget » imprimés et complétés, il suffit de les scanner et les envoyer par mail avec les documents listés ci-dessus, à l'adresse suivante : m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr

Dépôt des dossiers : jusqu'au 30 septembre 2022

Pour tout contact et dépôt de projet :

Service Transition Ecologique et Climatique de m2A

03 69 77 66 07 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr

Contacts m2A

Elu

Jean-Claude Mensch

Conseiller du Président de m2A sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial
m2aplanclimat@mulhouse-alsace.fr

Expert

Elodie Passat

Directrice Transition écologique et climatique
06 13 97 13 11
elodie.passat@mulhouse-alsace.fr

Presse

Orlane Foucault

Attachée de presse m2A
06 45 86 16 47
orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr